

Novembre 2023

Renchérissement 2023 / Évolution des honoraires 2024

La pandémie de coronavirus qui a sévi mondialement ces dernières années, l'actuelle guerre en Ukraine ainsi que l'escalade du conflit entre le Hamas et Israël à Gaza ont entraîné un peu partout un engorgement des chaînes d'approvisionnement, assorti d'une hausse des taux d'intérêt ainsi que d'une forte inflation en général. Certains aspects de la vie sont touchés par ce renchérissement. Aussi de nombreux employeurs ont-ils décidé – compte tenu de l'augmentation du coût de la vie et de la situation pour l'heure très tendue sur le marché du travail (pénurie de personnel qualifié) – de procéder, en 2023 déjà, à des augmentations de salaire substantielles. Des hausses de salaire considérables sont également attendues pour 2024. Dans ce contexte économique, suisse.ing a recommandé à ses entreprises membres d'augmenter la masse salariale totale d'environ 2 % (compensation générale du renchérissement et adaptations individuelles des salaires).

Or, outre des frais de personnel accrus (lesquels représentent habituellement quelque 75 % des frais généraux d'un bureau de planification), les entreprises d'ingénierie sont également confrontées à des prix d'achat plus élevés dans d'autres domaines (énergie et électricité, essence/diesel, technologie de l'information et de la communication / matériel informatique, licences de logiciels, frais de location, notamment).

Étant donné la marge traditionnellement plutôt à faible que se réserve l'activité d'étude de projets, l'on comprendra que les inévitables augmentations des coûts se voient compensées par une hausse des honoraires.

suisse.ing recommande dès lors aux acteurs du marché le respect des règles du jeu suivantes:

1. Dans le cadre des procédures d'acquisition, les bureaux d'ingénierie et de planification tiennent compte de la modification de la structure des coûts dans l'établissement de leurs offres – ce qui devrait, d'une manière générale, avoir pour effet d'élever le niveau des prix.
2. Les parties contractantes incluent toujours dans les nouveaux contrats de planification une disposition relative à la compensation du renchérissement. Il est à cet égard recommandé d'appliquer la norme contractuelle SIA 126 «Variation de prix: Procédure selon la méthode paramétrique pour les prestations des mandataires». Le modèle défini dans ladite norme, élaboré conjointement par des maîtres d'ouvrage et des planificateurs, constitue une méthode à la fois très simple et, pour le mandant et le mandataire, très équitable. suisse.ing attend des mandants qu'ils intègrent la norme SIA 126 par défaut et sans modification dans les contrats, ceci au moins pour des projets pouvant se prolonger au-delà d'un an.
3. Des contrats de planification en cours qui auraient déjà prévu une compensation du renchérissement doivent être systématiquement respectés et appliqués comme tels.
4. Dans le cas de contrats de planification en cours qui, nonobstant une durée de traitement du projet supérieure à un an, ne contiendraient aucune disposition relative à la compensation du renchérissement ou auraient explicitement exclu une telle compensation, les parties contractantes sont appelées à rechercher amiablement des solutions équitables à même de compenser l'augmentation des coûts, au vu du caractère exceptionnel de la situation actuelle susceptible de se prolonger quelque temps encore.
5. Pour les adjudications de gré à gré concernant des prestations de planification, certains pouvoirs publics continuent d'appliquer des directives internes en matière d'honoraires maximaux. suisse.ing appelle à en faire abstraction. Si de telles directives devaient néanmoins être données, il conviendra d'adapter les honoraires maximaux au renchérissement ou de renoncer à imposer ceux-ci comme contraignants. Il en va de même pour les directives sur les taux horaires moyens dans les procédures de concours ainsi que pour les tarifs dans le domaine des mandats de mise à jour permanente de la mensuration officielle.

Contact:

Mario Marti, docteur en droit, secrétaire général
Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils suisse.ing
Effingerstrasse 1, Case postale, 3001 Berne, tél. 031 970 08 88, mario.marti@suisse-ing.ch